

Conseil communautaire du 18 novembre 2019

Relevé de décisions

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI à M. Georges PIERRUGUES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Véronique NEIL, Monsieur Stéphane SIMON

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur David CABLAT, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Administration générale

Rapport I.I : Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 21 octobre 2019.

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
25/09/2019	RA190174	Raccordement AEP/EU route de St Guiraud à Saint Saturnin de Lucian	PASTOR TP	4 151,72 €	4 982,06 €	611	RASS	RASS
26/09/2019	RA190175	Raccordement AEP/EU 3 imp regagnas Aniane	SIMON TP	4 501,00 €	5 401,20 €	611	RASS	RASS
26/09/2019	RA190178	Dégrilleur STEP Saint Pargoire	SPIE	14 779,49 €	17 735,39 €	21562	RASS	RASS
26/09/2019	RE190147	Pompes surpresseur amaviehe Aniane	SPIE	10 453,26 €	12 543,91 €	21531	REAU	REAU
02/10/2019	BC191787	Fournitures pour bibliothèques	EURIE FILM	3 834,20 €	4 601,04 €	60632	LP	BP
02/10/2019	BC191789	Module boutique/billetterie mode SAAS et formation + maintenance	INGENIE	13 200,00 €	15 840,00 €	2051-6156	DISI	BP
03/10/2019	BC191793	Formation administrateur au géo générateur	BUSINESS GEOGRAPHIC	3 540,00 €	4 248,00 €	6184	DISI	BP
04/10/2019	RA190182	Traitement des DT/DICT	SOGELINK	4 626,00 €	5 551,20 €	618	RASS	RASS
04/10/2019	RE190149	Réalisation d'une mission d'étude géotechnique réseaux EU et AEP diverses rues Le Pouget	HYDROGEOTECHNIQUE	4 875,00 €	5 850,00 €	2315	REAU	REAU
04/10/2019	RA190187	Réalisation d'une mission d'étude géotechnique réseaux EU et AEP diverses rues Le Pouget	HYDROGEOTECHNIQUE	4 875,00 €	5 850,00 €	2315	RASS	RASS
07/10/2019	RA190186	Raccordement AEP/EU ANIANE	BALDARE	6 500,00 €	7 800,00 €	611	RASS	RASS
07/10/2019	BC191813	Commande de gasoil	RAMOND CIE	11 305,00 €	13 566,00 €	60622	SOM	SOM
14/10/2019	RE190153	Logiciel utilisation GPS	D3E	19 262,00 €	23 114,40 €	21561	REAU	REAU
14/10/2019	RE190155	AMO diagnostic et nettoyage Caron ouest F1 Saint Saturnin de Lucian	IDEEES EAUX	6 500,00 €	7 800,00 €	2315	REAU	REAU
21/10/2019	BC191896	Création d'un itinéraire de randonnée pedestre labellisé au départ de Gignac	FF RANDONNEE CDRP 34	6 079,00 €	6 076,00 €	2128	ENV	BP
15/10/2019	BC191870	TPE CONNECTE AVEC MAINTENANCE	PLANET MONETIC SARL	5 290,00 €	6 348,00 €	611	DISI	BP
21/10/2019	BC191892	MATERIEL INFORMATIQUE SIEGE	INMAC WSTORE	7 938,13 €	9 525,76 €	2183	DISI	BP
22/10/2019	RA190200	MISSION CSPS STEP ST PARGOIRE	TECHNI BAT	5 170,00 €	6 204,00 €	2313	RASS	RASS
22/10/2019	RA190202	MISSION CONTROLEUR TECHNIQUE	BUREAU VERITAS	8 320,00 €	9 984,00 €	2313	RASS	RASS
22/10/2019	BC191921	CREATION D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE PEDESTRE LABELISE FFRP AU DEPART DE ST PARGOIRE	FF RANDONNEE CDRP 34	4 986,00 €	4 986,00 €	2128	ENV	BP
22/10/2019	BC191922	CREATION D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE PEDESTRE LABELISE FFRP AU DEPART DU POUGET	FF RANDONNEE CDRP 34	4 932,00 €	4 932,00 €	2128	ENV	BP

Marchés à procédure adaptés conclus par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Conseil Communautaire Septembre 2019

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	Montant	Durée	Date de Notification
2019-008	Accord-cadre à bons de commande prestations d'Hydrocurage	Unique	SAS CITEC Assainissement ZAE La Garrigue 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS	sans montant	un an renouvelable une fois	04/10/2019
2019-013	Acquisition de véhicules pour le service de collectes et le service technique	Lot 1 : acquisition de 2 bennes à ordures ménagères	EUROVOIRIE SAS 40, Avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	290 000 € HT	6 mois	04/10/2019
2019-013	Acquisition de véhicules pour le service de collectes et le service technique	Lot 2 : acquisition d'une microbenne sur châssis 5.5t	PB Environnement 37 Avenue Jean Monnet 13410 LAMBESC	98 797 € HT	6 mois	04/10/2019
2019-013	Acquisition de véhicules pour le service de collectes et le service technique	Lot 3 : acquisition d'une polybenne 3.5t	MECALOUR GIE 4 rue Saint Exupéry 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	34 507,24 € HT	6 mois	04/10/2019
2019-019	Fourniture de bacs pour la collecte des déchets et de composteurs	Lot 1 : fourniture de bacs verts et de bacs gris de 40 litres	FM DEVELOPPEMENT 415 Rue Claude Nicolas Ledoux 13854 AIX EN PROVENCE	sans montant	un an renouvelable 3 fois	04/10/2019
2019-019	Fourniture de bacs pour la collecte des déchets et de composteurs	Lot 2 : Fourniture de bacs roulants	CONTENUR 3 rue de la Claire 69009 LYON	sans montant	un an renouvelable 3 fois	04/10/2019
2019-019	Fourniture de bacs pour la collecte des déchets et de composteurs	Lot 3 : Fourniture de composteurs et de bio-seaux	QUADRIA 68 Rue Blaise Pascal 33127 SAINT JEAN D'ILLAC	sans montant	un an renouvelable 3 fois	04/10/2019
2019-025	Accord-cadre à bons de commande Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réseaux, d'ouvrage d'eau et d'assainissement	Unique	Multi -attributaire : CABINET MERLIN 145 rue de la Marbrerie 34740 VENDARGUES ENTECH INGENIEURS CONSEILS BP 18 34140 MEZE OTEIS SAS 1300 Avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER	maximum 400 000 € HT	un an renouvelable une fois	04/10/2019
2019-029	Voirie d'accès au lycée Secteur Passide	Lot 1 : Terrassement, réseaux d'eaux pluviales et eau brutes et chaussées	BRAULT TP Route de Lespignan 34500 BEZIERS	825 528.75	9 mois	04/10/2019
2019-029	Voirie d'accès au lycée Secteur Passide	Lot 2 : Réseaux secs	SPIE CITY NETWORKS 170 Rue Henri Farman 34435 SAINT JEAN DE VEDAS	98 706.40 € HT	9 mois	04/10/2019

Rapport 1.2 : Convention d'adhésion à la mission d'inspection hygiène et sécurité avec le Centre de Gestion 34 - Mise à disposition d'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la mission d'inspection hygiène et sécurité ci-annexée concernant la mise à disposition d'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI), sur une base prévisionnelle de trois jours d'intervention annuel, soit un montant de 2 600 € HT annuel,
- d'imputer les dépenses nécessaires sur le budget général,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention établie pour une durée initiale de trois années à compter de sa signature,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Contrôle juridictionnel budgets - Communication du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant la gestion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au cours des années 2012 et suivantes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC Occitanie relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la CCVH concernant les exercices 2012 et suivants,
- de charger le Président de réaliser les formalités qui s'avèreraient nécessaires et de signer les documents y afférents.

Rapport 2.2 : Attribution de compensation 2019 - Mise à jour des montants d'attribution de compensation 2019 suite à la mutualisation.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le montant corrigé des attributions de compensation des communes membres pour l'année 2019 selon le tableau présenté ci-dessous, après retenue du coût des services communs dans le cadre du schéma de mutualisation,
- d'inviter Monsieur le Président à communiquer aux communes membres la présente délibération.

Rapport 2.3 : Budget principal - Décision modificative n°5.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°5 ci-dessous nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement,
- de voter l'augmentation de 230 000,00 euros au sein de la section d'investissement du budget principal 2019.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-617 « Etudes et recherches » (EMI) (Dépenses)	+ 15 000,00€	
012-6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement (Dépenses)	+ 13 035,00€	
012-64111 « Rémunération principale » (Dépenses)	- 15 000,00€	
014-739211 « Attribution de compensation » (Dépenses)	+ 12 000,00€	
65-6574 « subventions de fonctionnement aux associations » (Dépenses)	+ 2 500,00€	
022-022 « Dépenses imprévues » (Après DM4 : 73 759,90€) (Dépenses)	- 47 535,00€	
042-6811 « Dotations aux amortissements » (Dépenses)	+ 20 000,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
21-2138 « Autres immobilisations corporelles » (ADM) (Dépenses)	+ 230 000,00€	
13-1311 « Subventions Etat» (Recettes)		+ 440 700,00€
13-1313 « Subventions Département » (Recettes)		+ 218 400,00€
16-1641 « Emprunts (en euros) »		- 449 100,00€
040-28031 « Amortissements frais d'études » (Recettes)		+ 20 000,00€

Rapport 2.4 : Budget annexe régie EU 2019 - Décision modificative n°3.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter la décision modificative n°3 ci-annexée d'un montant de + 29 383,00€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de + 80 000,00€ au sein de la section d'investissement du budget annexe régie Eaux-Usées 2019.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6371 « Redevance à l'agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource » (dépenses)	- 296 052,00€	
011-611 « Contrat de prestations de services » (Dépenses)	+ 29 383,00€	
014-706129 « Reversement de la redevance modernisation des réseaux à l'agence de l'eau » (dépenses)	+ 296 052,00€	
78-7875 « Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels » (recettes)		+ 29 383,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
20-2031 « Frais d'études » (Dépenses)	+ 80 000,00€	
13-13118 « Subventions autres » (Recettes)		+ 80 000,00€

Rapport 2.5 : Budget annexe régie AEP 2019 - Décision modificative n°3.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter la décision modificative n°3 ci-annexée d'un montant de + 29 383,00 € au sein de la section de fonctionnement et de + 82 490,00 € au sein de la section d'investissement du budget annexe régie AEP 2019.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6371 « Redevance à l'agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource » (dépenses)	- 628 283,00€	
011-611 « Contrat de prestations de services » (Dépenses)	+ 25 883,00€	
014-706129 « Reversement de la redevance modernisation des réseaux à l'agence de l'eau » (dépenses)	+ 628 283,00€	
78-7875 « Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels » (recettes)		+ 29 383,00€
042-6811 « Dotations aux amortissements » (Dépenses)	+ 3 500,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
13-1313 « Subventions Département » (Dépenses)	+ 44 476,00€	
13-13111 « Subventions Agence de l'eau » (Dépenses)	+ 41 775,00€	
458-458145 « Opération pour compte de tiers » (Dépenses)	+ 28 990,00€	
20-2031 « Frais d'études » (Dépenses)	- 1 282 751,00€	
23-2315 « Installations, matériels et outillages techniques » (Dépenses)	+ 1 250 000,00€	
040-2173 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » (Recettes)		+ 3 500,00€
20-2031 « Frais d'études » (Recettes)		+ 50 000,00€
458-458245 « Opération pour compte de tiers » (Recettes)		+ 28 990,00€

Rapport 2.6 : Budget annexe SOM 2019 - Décision modificative n°3.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 ci-annexée d'un montant de + 46 535,00 € au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de + 0 € au sein de la section d'investissement du budget annexe SOM 2019.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
70-70872 « Remboursement de frais par les budgets annexes et régies » (Recettes)		+ 46 535,00 €
011-6188 « Autres frais divers » (Dépenses)	- 23 615,00 €	
012-6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » (Dépenses)	+ 70 150,00 €	
023-023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses)	- 50 000,00 €	
042-6811 « Dotation aux amortissements » (Dépenses)	+ 50 000,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-28182 « Matériel de transport » (Recettes)		+ 50 000,00 €
021-021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes)		- 50 000,00 €

Rapport 2.7 : Budget annexe DSP AEP 2019 - Décision modificative n°4.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°4 ci-annexée d'un montant de + 0 € au sein de la section de fonctionnement et de - 52 720 € au sein de la section d'investissement du budget annexe DSP AEP 2019.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
65-658 « Charges diverses de gestion courante » (Dépenses)	+ 142 720,00€	
67-678 « Autres charges exceptionnelles » (Dépenses) (Après DM n°3 : 98 121,90€)	- 90 000,00€	
023-023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses)	- 52 720,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
20-2031 « Frais d'études »	+ 11 000,00€	
23-2313 « Immobilisations en cours » (dépenses)	- 63 720,00€	
021-021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes)		- 52 720,00€

Rapport 2.8 : Budget annexe ADS 2019 - Décision modificative n°2.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget annexe ADS 2019.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-62871 « Remboursement de frais à la collectivité de rattachement » (Dépenses)	+ 6 700,00€	
012-64111 « Rémunération principale » (dépenses)	- 6 700,00€	

Rapport 2.9 : Budget annexe ZAE 3 Fontaines 2019 - Décision modificative n°2.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée d'un montant de + 85 156,75€ au sein de la section de fonctionnement et de + 85 156,75€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE 3 fontaines 2019.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042-7133 « Valeurs en cours » (Dépenses)	+ 85 156,75€	
042-7133 « Valeurs en cours » (Recettes)		+ 85 156,75€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-3355 « Travaux » (Dépenses)	+ 85 156,75€	
040-3355 « Travaux » (Recettes)		+ 85 156,75€

Rapport 2.10 : Budgets régie AEP et EU - Reprise d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges exceptionnels

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la reprise des provisions semi-budgétaires pour le montant total constitué sur chaque budget soit :
 - 29 383 euros sur le budget annexe Régie AEP
 - 29 383 euros sur le budget annexe Régie EU
- d'inscrire les crédits sur le compte 7875 constituant une recette pour chaque budget ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions afférentes à ce dossier et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport 2.11 : Budget principal 2019 - Prêt La Banque Postale pour les investissements du budget principal - Montant du prêt 1 500 000 euros.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de contracter un emprunt auprès de La Banque Postale pour un montant de 1 500 000 euros (Un million cinq cent mille euros) pour une durée de 21 ans et un mois (dont 1 an avec phase de mobilisation) à un taux fixe de 0,94% ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à ce dossier.

Environnement

Rapport 3.1 : Gestion estivale 2020-2021-2022 - Convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public - site du pont du Diable – commune d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le montant de la redevance annuelle minimale de 2 000 € pour chacune des saisons 2020, 2021 et 2022,
- d'approuver le contenu de la convention d'occupation type jointe du présent rapport, fixant les conditions de l'occupation,
- d'autoriser le Président à organiser la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la sélection d'un occupant,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.2 : Natura 2000 "Animation, mise en œuvre et suivi du document d'objectifs" - Renouvellement de la convention cadre.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention cadre triennale Etat/Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du DOCOB du site Gorges de l'Hérault, à conclure pour une durée de trois ans à compter de sa signature,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

Rapport 3.3 : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2025 - Présentation de la synthèse des contributions issues de la consultation du public et adoption du plan définitif.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte de la synthèse des contributions issues de la consultation du public,
- d'adopter le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.4 : Travaux prescrits dans le plan pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault - Convention de groupement de commandes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes relative aux travaux de restauration et d'entretien du Fleuve Hérault entre la Communauté de communes du Clermontais et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- de désigner la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en tant que coordinatrice du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à sa bonne exécution.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plaissan - PLU prescrit le 23/07/2019 - Avis de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en tant que Personne Publique Associée.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre, pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plaissan, un avis favorable complété des réserves suivantes :
 - Compétence Assainissement : L'ouverture à l'urbanisation des deux secteurs AUa et b sera conditionnée au redimensionnement de la STEP, non planifié dans la prospective pluriannuelle d'investissement de la communauté de communes. Un emplacement réservé doit être positionné afin de recalibrer le poste situé sur la parcelle C 685.
 - Compétence Habitat : il est à regretter que les objectifs de production de logements ne soient envisagés qu'en ouverture à l'urbanisation et qu'aucune orientation n'ait été affichée en réinvestissement urbain.

Rapport 4.2 : Z.A.C. LA CROIX - Modification du dossier de réalisation de la Tranche I.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la modification des pièces du dossier de réalisation de la tranche I « Aménagement du cœur de Z.A.C. » de la Z.A.C. La Croix ; ce dossier comporte, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, les pièces suivantes :
- Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone, pièce n°2 modifiée,
- Le programme global des constructions à réaliser, pièce n°3 modifiée,
- Les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps, pièce n°4 modifiée,
- d'autoriser le Président à signer et accomplir toutes les formalités afférentes à cette affaire.

Rapport 4.3 : Partenariat avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) "Pays Cœur d'Hérault"
- Signature de la convention 2020-2025.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le contenu de la convention à conclure avec le CLLAJ « Pays Cœur d'Hérault », pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2020, et dont le financement entre les différents acteurs se répartira de la manière suivante :
- Le Conseil départemental accordera une subvention de 52 229 €,
- Les trois communautés de communes accorderont et se répartiront un montant de subvention de 21 000 € selon les modalités suivantes :
- 50 % de cette somme sera répartie équitablement entre ces trois collectivités,
- Le reste sera réparti en fonction des actions menées par le CLLAJ en faveur des jeunes résidents sur le territoire de chaque communauté de communes (le rapport d'activités de l'année N-1 permettra de déterminer le nombre de jeunes reçus par le CLLAJ sur les trois points d'accueil et résidant sur le territoire de chacune des collectivités).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée et à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes.

Rapport 4.4 : Accueil des gens du voyage - Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à engager une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale relative aux populations des gens du voyage sur la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- d'autoriser le Président à solliciter des aides techniques et financières auprès de l'Etat et de signer, dans ce cadre, une convention de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale relative aux populations des gens du voyage sur la communauté de communes,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Développement économique

Rapport 5.1 : Evaluation de la politique foncière et immobilière d'entreprises de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. - Bilan et préconisations.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte du bilan et préconisations de l'évaluation de la politique foncière et immobilière d'entreprises de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, tels que proposés,
- d'inscrire ces préconisations dans les futures mises en œuvre de la politique foncière et immobilière d'entreprises de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Rapport 5.2 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 3 - Entreprise « Sud Distribution animale ».

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser la commercialisation au profit de l'entreprise « SUD DISTRIBUTION ANIMALE » du lot n°3 situé sur le parc d'activités économiques "La Tour" à Montarnaud, d'une superficie de 1 008 m² sur la base de 75€ HT/m², soit un montant total de 75 600 euros HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 5.3 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "Les 3 Fontaines" - Le Pouget - Commercialisation du Lot 2 - Entreprise « CJ PRO ».

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser la commercialisation au profit de l'entreprise « CJ PRO » du lot n°2 situé sur le parc d'activités économiques « Les 3 Fontaines » à Le Pouget, d'une superficie de 1 376 m² sur la base de 50€ HT/m², soit un montant total de 68 800 euros HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 5.4 : Aide à l'immobilier points de fabrication et de vente de proximité - Requalification et ouverture d'un restaurant au Pouget par "Au Raph-iné".

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe du versement d'une subvention à la SARL « Au Raph-Iné » pour un montant de 3 416,95 euros, soit un taux de 15% sur l'assiette éligible ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à élaborer et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre et au versement de la subvention.

Rapport 5.5 : Ouvertures dominicales des commerces de détail - Commune de Gignac.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail sur la commune de Gignac, suivant la liste des onze dimanches proposés pour l'année 2020.

Enfance / jeunesse

Rapport 6.1 : Domaine Public Départemental des Trois Fontaines - Convention-type de mise à disposition.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention-type de mise à disposition du Domaine Public Départemental des Trois Fontaines, sis au Pouget, en vue d'organiser l'occupation ponctuelle et gratuite des locaux du service petite-enfance jeunesse par des association et partenaires institutionnels offrant des actions liées à la petite enfance jeunesse, sur des créneaux horaires où ces locaux sont disponibles,

- d'habiliter le Président à signer les différentes conventions de mise à disposition à conclure avec les structures demandeuses, et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Culture

Rapport 7.1 : Fourniture de documents pour le réseau des bibliothèques - Renouvellement du marché - Autorisation donnée au Président de signer le marché.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à signer le marché avec les candidats retenus suite à l'appel d'offres publié en novembre 2019 relatif à la fourniture de documents pour le réseau de lecture publique,

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce marché.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 18 novembre 2019 comporte 7 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 19 novembre et le 19 janvier 2019.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cd-rom.

